

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Cette annonce a été publiée dans son texte intégral, sous réserve d'incident technique :

Le 03/06/2026 à 00h06 dans Midi Libre.fr - 34 (34)

Avec une durée de visibilité de 180 jours

Références : LDDM598144, 240038

Dossier Client : AVIS PREALABLE MINT

MINT

Société anonyme au capital de 894.017,40 euros

Siège social : 52, rue d'Odin, CS 40900 - 34965 Montpellier Cedex 2

R.C.S. Montpellier 422 716 878

(la "Société")

AVIS PREALABLE DE REUNION VALANT AVIS DE CONVOCATION

Mmes et MM. les actionnaires de la société **MINT** sont informé(e)s qu'ils sont convoqué(e)s en Assemblée générale mixte annuelle **le jeudi 18 juin 2026 à 14 heures** au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour et les résolutions suivants :

A caractère ordinaire :

1. Approbation des comptes annuels sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2025 - Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement ;
2. Affectation du résultat de l'exercice ;
3. Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et constat d'absence de conventions nouvelles ;
4. Somme fixe annuelle à allouer aux membres du Conseil ;
5. Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Erick Gay;
6. Renouvellement du mandat d'administrateur de la société Eoden Ressources ;
7. Ratification de la désignation provisoire de Mme Pascale Auger en tant qu'administrateur ;
8. Ratification de la désignation provisoire de Mme Fatima Berral en tant qu'administrateur ;
9. Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions.

A caractère extraordinaire :

10. Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'annuler les actions rachetées par la société ;
11. Délégation donnée au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres ;
12. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance (de la société ou d'une société du groupe) avec maintien du droit préférentiel de souscription
13. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance (de la société ou d'une société du groupe), avec suppression de droit préférentiel de souscription par une offre visée au 1° de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier
14. Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories définies de bénéficiaires ;
15. Autorisation d'augmenter le montant des émissions avec maintien ou avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans les conditions prévues à l'article L.225-135-1 du Code de commerce ;
16. Plafond global des délégations d'émissions d'actions ordinaires ou de titres de créance, et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre ;
17. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18

et suivants du Code du travail, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, possibilité d'attribuer des actions gratuites en application de l'article L. 3332-21 du code du travail ;

18. Modifications statutaires ;

19. Pouvoirs pour formalités.

L'assemblée se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Il est justifié du droit de participer à l'Assemblée Générale par l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte (en application du septième alinéa de l'article L. 228 -1 du Code de commerce), au cinquième jour ouvré précédant l'assemblée, soit le 11 juin 2026 zéro heure, heure de Paris :

– soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société,

– soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité

MODE DE PARTICIPATION A L'ASSEMBLEE GENERALE

Les actionnaires désirant assister personnellement à l'assemblée générale pourront :

Pour l'actionnaire dont les actions sont inscrites au nominatif :

- se présenter le jour de l'assemblée générale directement au guichet spécialement prévu à cet effet muni d'une pièce d'identité ;

- ou demander une carte d'admission auprès des services d'Uptevia - Service Assemblées Générales – 90-110 Esplanade Charles de Gaulle 92931 Paris La Défense à l'aide du formulaire de vote qui lui sera adressé avec la convocation ;

Pour l'actionnaire dont les actions sont inscrites au porteur :

- demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres, qu'une carte d'admission lui soit adressée.

Dans ce cadre, leur teneur de compte établira une attestation de participation et la transmettra directement à Uptevia - Service Assemblées Générales - 90-110 Esplanade Charles de Gaulle 92931 Paris La Défense en vue de l'établissement d'une carte d'admission.

Il est recommandé aux actionnaires de ne pas attendre les derniers jours pour exprimer leur mode de participation à l'Assemblée Générale.

Cette carte d'admission est suffisante pour participer physiquement à l'assemblée.

Toutefois, dans l'hypothèse où l'actionnaire au porteur aurait perdu ou n'aurait pas reçu à temps cette carte d'admission, il pourra formuler une demande d'attestation de participation auprès de son teneur de compte.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

a) Donner une procuration à la personne de leur choix dans les conditions de l'article 225 -106 et L.22-10-39 du Code de commerce ;

b) Adresser une procuration à la société sans indication de mandat ;

c) Voter par correspondance

Les actionnaires au nominatif pourront renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration, qui leur sera adressé avec la convocation, à l'adresse suivante : Uptevia - Service Assemblées Générales – 90-110 Esplanade Charles de Gaulle 92931 Paris La Défense.

Les actionnaires au porteur peuvent demander par écrit au Uptevia – Service Assemblées Générales – 90-110 Esplanade Charles de Gaulle 92931 Paris La Défense de leur adresser le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration. Une fois complété par l'actionnaire, ce formulaire sera à retourner à l'établissement teneur de compte qui l'accompagnera d'une attestation de participation et l'adressera à Uptevia - Service Assemblées Générales – 90-110 Esplanade Charles de Gaulle 92931 Paris La Défense. Il sera fait droit aux demandes reçues au plus tard six jours avant la date de l'assemblée.

Ce formulaire devra être renvoyé, accompagné pour les actionnaires au porteur de leur attestation de participation, aux services d'Uptevia - Service Assemblées Générales – 90-110 Esplanade Charles de Gaulle 92931 Paris La Défense à l'adresse postale susvisée. Le formulaire de vote par correspondance devra être

reçu au plus tard le 16 juin 2026.

Il est précisé que les documents destinés être présentés à l'assemblée seront mis à disposition au siège social et mis en ligne sur le site internet de la société (www.mint.eco/propos/investisseurs).

DEMANDE D'INSCRIPTION DE PROJETS DE RESOLUTION OU DE POINTS PAR LES ACTIONNAIRES ET QUESTIONS ECRITES

1. Les demandes d'inscription de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour par les actionnaires remplissant les conditions prévues par l'article R.225-71 du Code de commerce doivent être reçues au siège social de la Société, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse du siège social ou par email à l'adresse suivante assemblee.generale@mint.eco, au plus tard le 25ème jour (calendaires) précédant l'assemblée, conformément à l'article R.225-73 du Code de Commerce. Les demandes doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Chaque demande doit être accompagnée, selon le cas, du texte des projets de résolution proposés, qui peuvent être assortis d'un bref exposé des motifs. En outre, l'examen par l'assemblée générale des projets de résolutions et des points déposés par les actionnaires est subordonné au maintien de l'inscription en compte des titres des auteurs au cinquième jour ouvré précédant l'assemblée générale à zéro heure, heure de Paris.

2. Conformément à l'article R. 225-84 du Code de commerce, chaque actionnaire a la faculté d'adresser au Conseil d'administration, lequel répondra en séance, les questions écrites de son choix.

Les questions doivent être envoyées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse du siège social de la Société ou par email à l'adresse suivante : assemblee.generale@mint.eco. Cet envoi doit être réalisé au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale soit le 12 juin 2026.

DROIT DE COMMUNICATION DES ACTIONNAIRES

Jusqu'au quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale, soit le 12 juin 2026, tout actionnaire peut adresser au Président du Conseil d'Administration de la société des questions écrites, conformément aux dispositions de l'article R. 225-84 du Code de commerce. Ces questions écrites devront être envoyées, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social ou par voie de télécommunication électronique à l'adresse suivante : assemblee.generale@mint.eco.

Elles devront être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

L'ensemble des documents visés seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la Société et mis en ligne sur le site de la Société : www.mint.eco/propos/investisseurs ou transmis sur simple demande à l'adresse : assemblee.generale@mint.eco.

Le Conseil d'administration.

Consulter cette annonce sur le site de l'éditeur : <https://www.midilibre.fr/>



Lien vers le certificat de parution

Si rencontrez un problème avec le QR-code, vous pouvez copier/coller l'URL ci-dessous dans votre navigateur : <https://numericdiffusion.legalplus.fr/advert/6a1da934-3224-4b81-febdf-11bfa4f8d9dc/certificate.html>

Document généré le 3 juin 2026

Le Gérant Jean-Benoît BAYLET

